



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de la prévention
des risques**

La Défense, le 24/04/2025

*Service des risques technologiques
Sous-direction des risques accidentels*

**Le directeur général de la prévention des
risques**

à

Vos réf. : MTE-BEARI-2025-04

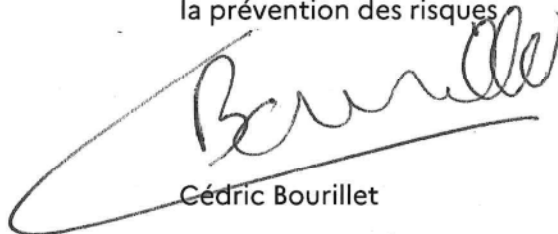
Monsieur le directeur du BEA-RI

Objet : Réponse à la recommandation formulée par le BEA-RI à l'attention de l'autorité réglementaire

Par courriel en date du 31 mars 2025, vous m'avez adressé le rapport définitif de l'enquête technique menée par le BEA-RI à la suite de l'incendie de l'entrepôt Highway France Logistics 8, situé à Grand-Couronne (76), survenu le 16 janvier 2023.

Vous trouverez en annexe au présent courrier les suites que la DGPR envisage de donner à la recommandation de sécurité que vous avez formulée à son attention en tant qu'autorité réglementaire.

Le directeur général de
la prévention des risques



Cédric Bourillet

Annexe 1: Incendie de l'entrepôt Highway France Logistics 8, situé à Grand-Couronne (76), survenu le 16 janvier 2023

Recommandation du BEA-RI	Réponse DGPR
Dans un contexte d'électrification des usages et des mobilités, faire évoluer la réglementation pour mieux encadrer l'implantation, l'exploitation et la gestion en cas d'accident des sites de stockage des batteries neuves ou usagées compte-tenu notamment des enseignements techniques tirés de la présente enquête	L'augmentation de l'utilisation de batteries s'accompagne en France du développement de solutions de maintenance et de recyclage. Cette évolution du secteur industriel s'accompagne d'accidents, notamment des incendies spectaculaires, impliquant des batteries. Par ailleurs, le cadre réglementaire en matière d'ICPE pour les batteries est aujourd'hui peu adapté aux nouvelles pratiques vertueuses en matière d'économie circulaire. C'est pourquoi la DGPR a initié en juin 2024 des travaux en vue de créer une nouvelle rubrique ICPE relative aux batteries. La recommandation sera intégrée aux futurs arrêtés ministériels de prescriptions générales de cette nouvelle rubrique.